

Grogne syndicale au Nord du pays :

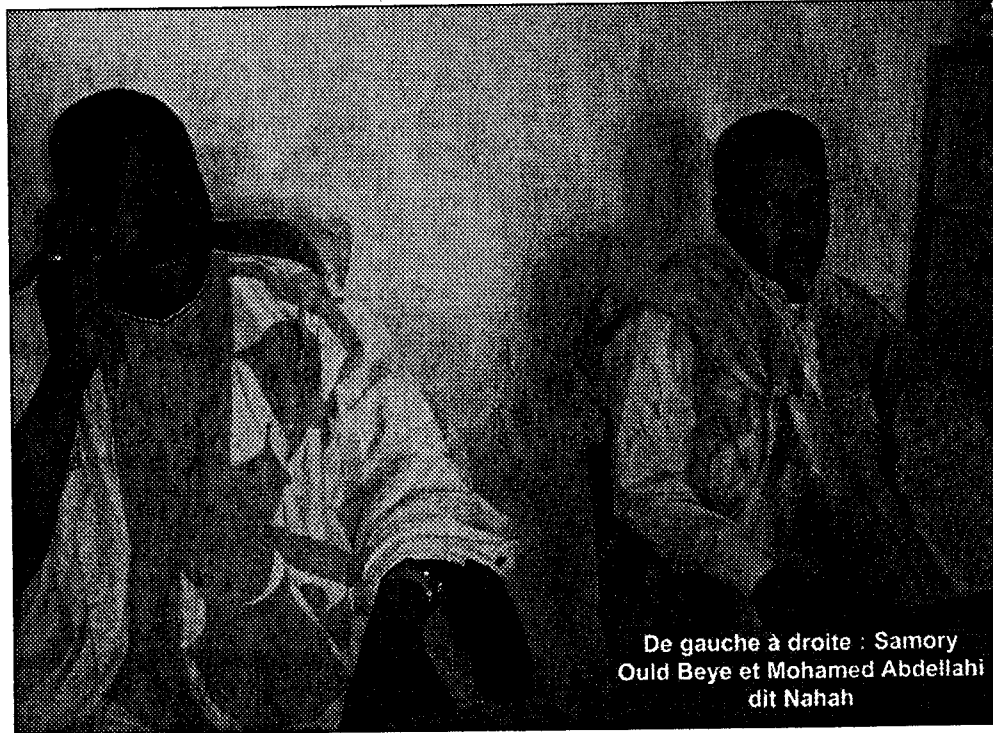
# Les dirigeants syndicaux demandent l'arbitrage de l'Etat !

*L'élan commun de "patriotisme et de solidarité", soulevé par le Patronat et les Syndicats aux termes du procès-verbal du 16 janvier 2005, sanctionnant les travaux du dialogue entre les partenaires sociaux entamé en juillet 2004, est-il en train de s'éteindre ? Quelques mois après la signature de cet accord qualifié d'historique, l'agitation syndicale gagne le nord du pays, à Nouadhibou et Zouerate, au sein de l'une des plus grandes entreprises de l'Etat (la SNIM) ainsi qu'au niveau de l'une de ses filiales, la Comeca et au sein d'une entreprise égyptienne des Routes, la GNC. Avec à la clé, des débrayages et des licenciements.*

**Pour les dirigeants syndicaux:  
Pas de carotte, rien que  
le bâton !**

**C'**est dans cette ambiance que MM Samory Ould Beye et Mohamed Abdellahi Nahah respectivement secrétaires généraux des centrales syndicales CLTM et CGTM, ont donné une conférence de presse, le dimanche 24 avril au siège de la CLTM à Nouakchott. Une rencontre avec la presse marquée par l'absence de M Abderrahmane Ould Boubou Secrétaire Général de l'UTM. Cependant, Samory Ould Beye dans son mot introductif veillera à en expliquer les raisons, pour dit-il anticiper sur les questions qui ne manqueront pas d'être posées concernant l'absence du SG de l'UTM qui vient de rentrer à Nouakchott d'une mission et qui n'a donc pu assister.

Suite P.3



De gauche à droite : Samory Ould Beye et Mohamed Abdellahi dit Nahah

## Grogne syndicale au Nord du pays :

# Les dirigeants syndicaux demandent l'arbitrage de l'Etat!

Et d'ajouter que la conférence de presse a été convoquée un week end, sous le sceau de l'urgence car la situation s'est dégradée dit-il, pour les travailleurs de la SNIM qui ont engagé des débrayages en raison de la suppression par leur employeur de certaines primes acquises depuis plusieurs décennies.

Prenant la parole à son tour, M Abdellahi Ould Nahah, secrétaire général de la CGTM expliquera que le conflit est né d'une certaine application par la SNIM de l'article 42 de la Convention Collective Générale relative aux primes de salissure. Expliquant à cet effet, qu'un protocole d'accord établi en 1980 prévoyait des taux de 21 à 72 UM/j calculés sur la base des minima catégoriels de l'époque, que les sommes étaient si dérisoires que la

SNIM avait consenti d'accorder le montant 72UM/jour à tout le monde, aux grands comme aux petits salariés, mais qu'avec la dernière augmentation des minima catégoriels, les 72UM/jour ont été portés à 333 UM/jour, soit 10 000 UM/mois.

Et c'est ainsi que les salariés de la SNIM qui s'attendaient à une augmentation conséquente se sont vus appliquer une grille de rémunération de la prime de salissure en deça de leurs attentes. Une telle mesure est assimilable pour le SG de la CGTM à une remise en cause des avantages acquis.

Les secrétaires généraux des centrales syndicales informeront la Presse qu'à Zouerate et à Nouadhibou, les négociations entre la SNIM et les délégués du personnel n'ont pas abouti.

C'est ainsi qu'au 18 avril, les travailleurs ont observé un débrayage de 30mn.

La SNIM a riposté le 19 avril, en distribuant 14 demandes d'explication à des travailleurs choisis pour l'exemple, parmi les grévistes dont deux délégués de personnel.

Et le 20 avril, le secrétaire fédéral des mines affilié à la CGTM, Mohamed Ould Cheikh est affecté en dehors de Nouadhibou pour incitation à la grève avec obligation de quitter Nouadhibou dans quelques heures. Deux autres délégués de personnel Thiam Amadou et Moussa Ould Mohamedou ont été licenciés sans aucune forme procès.

Poursuivant les mesures de rétorsion la SNIM a notifié le 22 avril, 13 autres licenciements aux travailleurs de la SNIM à Nouadhibou parmi lesquels le secré-

taire général de la fédération de mines Mohamed Ould Cheikh.

Pour les centrales syndicales, la SNIM a ainsi violé délibérément les dispositions prévues à l'article 18 du livre V du code du travail, créant, ainsi une situation dont elle ne mesure pas assez les conséquences sociales.

A la fin de leur conférence de presse Samory Ould Beye et Mohamed Abdellahi Nahah ont dénoncé la logique de confrontation et d'escalade de la SNIM et appelés à l'apaisement en insistant à ce que l'Etat joue son rôle d'arbitre et de régulateur, déclarant par ailleurs qu'ils ont l'intention de se rendre au nord du pays dans la journée du 24 avril, pour suivre de près l'évolution de la situation.

IOM